FAMOUS "COUSIN PEGGY."

To Be Affectionately Cared for in Her Declining Years.

Her Former Owner Buys Her Back for Twenty-Five Dollars—Was the Dam of the Great Geraldine.

Sentiment pure and simple prompted Porter Ashe to pay $25 for his old brood mare, Cousin Peggy at the sale of horses in Kalip's yard the other evening. The horsemen who stood around knew the feeling which prompted the bid for the dam of the great Geraldine and the grand dam of Ruinart and entered no opposition. The old mare—she was foaled in 1876—will be sent to the ranch of Gaston Ashe to spend her remaining days in peace and ease.

The story of Porter Ashe's acquisition of Cousin Peggy and the great good luck she brought him reads like a romance:

"I was attending the races in San Jose," he began, "in the eighties. I don't remember the exact year, when old John Adams, of Los Angeles, a horseman everyone knew and trusted, came to me and said he would like to borrow $1,000 on a couple of mares, both in foal. I loaned him the money without seeing the mares, taking his word for their value. Six months later Mr. Adams came back with the $1,000 he had borrowed, and the idea occurred to him that perhaps I might buy a half interest in the mares. He told me they were full sisters, Cousin Peggy and Fannie D., the former bred to Baldwin's Premier Grinstead and the latter to Rutherford. I gave him the $1,000, and we became partners in the two mares, which were shipped to Rancho del Paso. In time Cousin Peggy dropped the foal Geraldine. As a two-year-old she swept the board at San Francisco, then she won the Misses stakes at Saratoga, the Sapphire stakes at Coney Island, the Prospect stakes at Brooklyn, and wound up by defeating the famous stallion, Emperor Norfolk, at even weights, for the first time in his life. In that year Geraldine won $15,000. I divided the money with John Adams, and then gave him $2,500 for his half interest in her. All told, Geraldine won $75,000. Cousin Peggy was sold with three other mares to Macdonough in 1892 for $7,000, and was bred to St. Carlo, by whom she had a filly, which I own. The only other get of Peggy's besides Geraldine to become famous was Queen Alta by Alta, whose son by St. Carlo is Ruinart.

JUROR ALLEN FALLS ASLEEP.

His Colleagues Excused, But He Dreams on Till Room Is Deserted.

While witnesses in the case of Patrick C. Jett against the Atlanta Street Railway company were testifying in the second division of the city court at Atlanta, Ga., the other morning J. C. Allen, a member of the jury, was sound asleep and wholly ignorant of the situation. Judge Berry noticed the sleeping juror. So did the counsel on both sides of the case. The spectators began to laugh, and presently everyone in the courtroom was laughing at the sleeping juror.

The testimony of the witness was lost to the sleeping juror. He heard nothing of the description of the accident which came with the street car collision. The witness told of the crashing timbers and the sound of breaking wagon wheels, but the juror was blissfully ignorant of what was going on about him in the courtroom. The members of the jury who were awake caught on to the laughable situation. So did the witness.

Judge Berry announced that he would declare a mistrial with the consent of the counsel on both sides. This was readily accepted. The order of court was then taken and the jury was excused. The members, save Juror Allen, arose from their seats and filed out of the courtroom. Juror Allen slept on, oblivious to everything. The witnesses walked out of the room, the judge left his bench and soon the room was deserted, with the exception of Juror Allen and a few officers of the court.

An officer of the court shook Allen. The shaking was repeated. Allen waked suddenly, looked about him in a startled manner and rubbed his eyes, which were yet heavy from the sound sleep in which he had indulged.

"Where is the jury?" asked Allen, in a bewildered manner.

"They got tired and left you," said the officer, laughing.

Allen was then told the situation. He stated that he had been ill the day before and had lost much sleep during the night.

Skin Troubles from Furs.

Furs are known to produce serious skin troubles, owing to the dyes with which they are stained. Such poisonous chemicals as arsenic, sulphate of copper, sulphate of iron, antimony, orpiment and copper dust are used to give scarlatine and sables, and all the dyes are decidedly injurious. Women should be as careful as possible in selecting furs. Chronic eczema may be induced by wearing certain dyed furs next to the skin.

The British in Africa.

Encouraged by the success of its two recent campaigns on the Niger and on the Benin, which have resulted in the capture of the kingdoms of Benin and of Bidah, as well as Ilorin, Great Britain has now embarked on yet a third little native war on the west coast of Africa, and a large party of English officers has just left England for the gold coast, with the object of leading a native force against the great Mohammedan chief, Samory.

The Sinful Game of Whist.

The pastor of a Methodist Episcopal church in New Haven objects to the presence in the official board of a man who plays whist.

FUN AT STUDENTS' EXPENSE.

Clad as Tramps They Grind an Organ for the Coeds.

Coed residents on the University of Chicago campus stood at their dormitory windows and giggled continuously for about 15 minutes the other afternoon. Two beardless freshmen, Edwin Poulson and Charles Halsey, were the victims of the merriment. They were standing on the campus sod below turning the crank of a screeching hand organ. The youngsters were "riding the goat" according to the ritual of Omega secret society, while an initiatory committee of the organization's members peeked from behind a neighboring building and laughed in glee.

Slouchy, tattered and torn, the brace of neophytes hove into view shortly after 2:30 o'clock. Poulson's back was bent beneath the weight of an old-fashioned hand organ, while his friend in trouble was ambling along beside. Their faces, like the reddest poppies that ever grew, their limbs trembling like the wings of Omaha airships, the boys drew up in front of Kelly hall. The lads took turns at the crank. They got along pretty fairly until the time came to scour the dormitories for money. This they were obliged to get, or they could not become full-fledged Omegas. With faltering footsteps they slunk into the corridors. They rapped at all the doors and their entreaty was ever the same: "Please, miss, give me a penny."

Pretty soon it was all over. The initiates joined their Omega friends, and, considering the fact they had performed the duties imposed on them in such a satisfactory manner, they were allowed to take the coppers and buy peanuts and candy, as recompense. The hand organ was returned to a wandering music peddler, from whom it had been rented for the occasion.

TO RIVAL MONTE CARLO.

King of Belgium Rents His Splendid Chateau for Gambling Purposes.

The recent visit of King Leopold of Belgium to London had for its object, it now appears, to conclude a contract by the terms of which a syndicate rents for a number of years the king's splendid chateau in Ardennes for use as a gambling club. The grounds and park are exquisitely attractive and the king is to build a large hotel adjoining the chateau. The promoters seriously believe that the place will rival Monte Carlo. No one apparently protests against this extension of gambling dens in Belgium, which are becoming unsavory. At such places the gambling, however, is running high now over an exhibition lottery in which recently a journeyman mason of Charleroi won 100,000 francs ($20,000).

Each chief prize has so far fallen to a laborer and the result is that the working classes are universally investing their savings of years in the lotteries.

HOW TO GROW MUSHROOMS.

Secretary Wilson Furnishes the Valuable Information.

Yielding to a demand that has been continuous for a long period Secretary of Agriculture Wilson has had issued a bulletin on "How to Grow Mushrooms." The report goes into detail as to cultivation and concludes that it is easy enough to grow mushrooms, but that the difficulty is in creating a greater demand for them. The supply has now increased, but prices accordingly are much lower than a few years ago, when the crop was limited. It was pointed out that the demand can be stimulated by cleaner handling, gathering the mushrooms younger than is now customary, more careful selection, sorting and packing, and by spreading a knowledge of the industry and creating a liking for the mushrooms among the middle classes.

THE QUEEN'S HEALTH.

Extent of Diamond Jubilee Festivities Contingent on It.

Although the programmes of the diamond jubilee festivities are practically drawn up, with the supposition that their details will be carried out, it is learned on high authority that everything is contingent upon the state of the queen's health, and she will act entirely upon the advice of her physicians. If her majesty is not very well she will remain at Buckingham palace, and if she takes part in the procession and shows signs of fatigue she will at once leave it and abandon the plan of visiting St. Paul's cathedral. Then, again, her majesty may only go to St. Paul's cathedral.

DUTY ON WHEELS REDUCED.

Opening in Nicaragua for American Manufacturers.

By a decree transmitted to the state department by United States Consul Wiesike at Managua the Nicaraguan government has reduced the duty on bicycles to 2 2-100 cents per pound, or about $2.13, for a machine packed for that country. The old duty was about ten cents per pound. The consul says there is a good opening for American wheels in Nicaragua now, but the manufacturers must be alert, for the Germans promise to flood the market with bogus wheels bearing American names.

Disease in Dogs.

At a recent meeting of the Paris academy of medicine, M. Megnin pointed out that current statistics regarding hydrophobia were entirely misleading, as many dogs were declared mad when they simply had epileptic fits. He added that dogs, like human beings, seemed to be more inclined to nervous diseases than formerly.

Penny-in-the-Slot Light.

A Londoner is now able to drop a penny in the slot for a six hours' supply of an eight candle-power incandescent light, and he can take the whole amount at once, or divide it into small daily installments.

Distance Between the Eyes.

The proper distance between the eyes is the width of one eye.

AN UNWELCOME LOVER.

Miss Daisy Leiter Incurs Stern Parental Displeasure.

Kept Under Guard to Prevent Her Meeting Her Sweetheart, "Bob" Wallach—Objections of Papa Leiter.

There is a vexatious romance in the family of L. Z. Leiter. His daughter Daisy loves Robert Wallach, a young Washingtonian, or thinks she does, and "Bob" Wallach is sure he loves Daisy Leiter. Father Levi Z. Leiter is rich and therefore, it is said, has no soft spot in his heart for "Bob." But "Bob" is persistent and Daisy is rebellious, and the father sees no other way for cooling the lovers' passions than that of keeping her in her room until he can find time to take her abroad.

Since Mr. Leiter, a multi-millionaire, came to Washington from Chicago and built one of the finest mansions the city affords the family has been prominent in society and one of the Leiter girls married George Curzon, of the British foreign office.

Robert Wallach, who is good-looking, but not rich, met the handsome Miss Leiter, and straightway fell in love, as did the young woman.

Mr. Leiter did not see in "Bob" Wallach, the good-looking son of an ex-mayor of Washington, a desirable party. Miss Daisy acknowledged her liking for the young man and was reproached for it. As argument and remonstrance availed nothing and the young lady continued to receive the attentions of the youth, she was ordered to her room, the story goes, and the key turned against her. Then Wallach planned an elopement, but Mr. Leiter hired a detective, it is asserted, to watch "Bob," and the elopement plan was frustrated.

Wallach, however, hearing the other evening his adored one was going to attend the play, hastened to the theater. As the Leiter family came in he stood up and made an elaborate bow, which was sweetly acknowledged by Miss Daisy.

As an extra precaution father Leiter has just started with his family for London where they will attend the May drawing-room and the queen's diamond jubilee. It is hoped to chill the affections by separation. As a further effort to blast "Bob's" chances he has caused to be drawn a new will, which, when signed, will cut Miss Daisy off with less than a shilling if she marries young Wallach.

A PECULIAR DISEASE.

Iowa Man Has Mother of Vinegar Grow in His Stomach.

The peculiar case of Alonzo Merchel, of Maxwell, Ia., is puzzling the medical fraternity. It has been his daily habit for a number of years to drink from one to three quarts of hard cider a day. Before the prohibition law was in force in this state he was a hard drinker, but stopped entirely for a few years. Then he contracted the cider habit.

Physicians who have diagnosed his case, say he has drunk so much cider a mother of vinegar has formed in his stomach, and to remove it an operation will be necessary. Merchel is a man about 36 years old. The first effects of the cider that were noticeable came in an illness about a year ago lasting for three days. He was confined to his bed and suffered with spasmodic pains coming at intervals of every 15 minutes. He was placed under the influence of narcotics and recovered. Since then the spells have reappeared at intervals of three weeks, until a month ago, when they came more frequently, and recently have been no more than a week apart.

The medical men in attendance say it is the first case of the kind that ever came to their knowledge, and the only hope is to have an operation performed which will remove the mother of vinegar. The operation will be performed Wednesday.

REPAIRING BATTLESHIPS.

The Massachusetts Goes Into Dry Dock—Indiana Will Follow Her.

The battle ship Massachusetts has been floated into the new dry dock at the Brooklyn navy yard and will remain there for the next six weeks undergoing repairs. In addition to having her bottom cleaned and painted with antifouling paint, the battle ship will be fitted with bilge keels, to make her steadier in a heavy sea. These bilge keels are commonly known as roller checks, and are metal plates that project about two feet from the sides of the ship at a point midway between the true keel and the water line. The Indiana will follow the Massachusetts in the dock, and will be given bilge keels, as will the Oregon, another ship of this class, but in the latter case the work will be done on the Pacific coast, where the vessel is stationed.

Portrait Bust of Mrs. Stowe.

A fine portrait bust of Mrs. Harriet Beecher Stowe, executed in Carrara marble, has just come to light in London. It was formerly in the possession of Lord Seymour Fitzgerald, governor of Bombay. It has been brought to the United States and will shortly be exhibited in New York in connection with some lectures on "The Heroic in Art," which will be given by Dr. Wallace Wood.

Hamburg and Liverpool.

Hamburg has passed Liverpool within the last few years in the tonnage of its foreign commerce. Liverpool still is far ahead in the matter of coastwise trade by sea, and, owing to that fact, the total tonnage of shipping entering and clearing in a year is greater in the English city.

Glass Chimneys for Gaslights.

Glass chimneys for incandescent gas burners are being adopted in Europe for use on street lamps. The air is admitted through lateral holes in the lower part of the chimney. With ordinary house lamps the increase of illuminating power ranges from 25 to 60 per cent.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE

Augmentant en valeur et non améliorée dans le Premier District

Chance pour un spéculateur ou placement.

In re. Vente de liquidation du Masonic Temple Building Association, en liquidation.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 52,201.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 512 rue Carondelet—JEUDI, 29 avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un jugement en délivré par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et rendu le 17 mars 1897, à moi, Jacob A. Reinach, encanteur, adressé dans l'affaire ci-dessous, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'Ilet No 202, borné par les rues Commune, Franklin, Bienville et Gasquet; le dit lot en portion de terre formant l'encoignure des rues Commune et Franklin et mesurant, en mesure américaine, 71 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Commune, 61 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin, 49 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté vers la rue Bienville, et 61 pieds 3 pouces et 6 lignes sur une ligne courant de la rue Franklin vers la rue Bienville, le tout plus ou moins, conformément à un dessin tiré par Edgar Pilié, architecte, daté le 18 mars 1891, et déposé en l'étude de Edgar Grima, notaire public de cette ville, le 22 mars 1891.

Conditions—Comptant: 20 pour cent de dépôt requis pour lier la vente; les taxes de 1897 devront être assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Orr, notaire public.

21 mars—21 28—avril 1 15 25 à date

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 52 305.

SUCCESSION DE MICHAEL WALSH.

UN PLACEMENT DESIRABLE DU PREMIER DISTRICT.

—LA—

RESIDENCE A DEUX ETAGES

No 1121 RUE ROBIN,

Qu'à un demi-ilet de la Place Colisée.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 52,305—l'Hon. N. H Rightor, juge, daté le 26 mars 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 4 mai 1897, à midi—

La résidence à deux étages No 1121 rue Robin, situé dans l'ilet borné par les rue Camp, Magnolia, Race et Robin, désigné comme lot No 2, mesurant 18 pieds 6 pouces de face à la rue Robinsur 128 pieds de profondeur.

Pour plus ample renseignement, voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. 10 0/0 sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Michael Gorman, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1897 devront être assumées par l'acquéreur.

1er avr—1 4 11 18 25 30—mai 1 2 3 4

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS

Rue Touro, enc. Villeré.

Dans l'affaire de la Succession de Egidius Ernst.

No 31,435—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. F. Hecker, encanteur.—Bureau 334 rue Carondelet—Le JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 931 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 30 mars 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Villeré, Franval et H. Robertson, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face sur la rue Touro, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, étant les lots Nos un et deux, le lot No un formant l'encoignure des rues Touro et Villeré.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1897, faisant le dé, et usuel de 10 pour cent et payant pour l'acte de vente pardevant Theo. G. Spitzfaden, Esq., notaire.

4 avr—4 11 18 25—mai 2 6.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

MARS 1897.

Liste de publication.

Adler, Jean Marie
Beurès, François
Beaume, Sylvain Augustes
Bénard, Louis Eugène
Bonnecarrère, Antoine
Baptiste Guillaume
Boardet, Jean Pierre
Cabos, Baptiste
Calcet, Louis
Cantet, Jean Marie Albert
Cassoblath, P.
Candelier, Adolphe (famille
Chaise, Antoine
Daurin, Paul Théodore
Dubost, Dominique
Dupont, Théophile
Esquerré, Ferdinand
Ende, Fernand Frédéric
Fitte, Jean Baptiste
Gauthier, Joseph
Labartha, Pascal
Lalanne-Dasque, Paul Justin
Lonstalot, Jean
Labet, Jean Marie
Magna, Agaclo
Mayerx, Maxime
Pardes, Jean Baptiste
Poumateau, Jean Marie
Porte, Joseph
Pachoux-Landigné, Paul
Ravier-Bollard, Julien Marie
Saint-Billier, Alfred Fridolin
Simon, Eugène
Tourex, Claude Augustin Hippolyte
Teyras, Dominique
Vigaié, Gustave

Tout Français établi dans ces pays devant l'âge de 50 ans qui se trouve dans une situation irrégulière au point de vue militaire est admis, sous certaines conditions, à régulariser cette situation.

A cet effet, il devra se présenter au Consulat de France, 343 North Rampart street, avant le 1er juin 1897.

Signé: G. B. D'ANGLADE, Consul.

CHARBON EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, le choléra. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

DJD

BELLOC

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,

719 RUE COMMUNE.

Coffre-fort démenagés, échangés et réparés.

23 avr—dim—1 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCES JUDICIAIRE.

No 52,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Succession d'Henry Doescher.

Emplacement d'affaires splendide dans le Deuxième District, coin des rues Bienville et Roman.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 52,174 l'Hon N. H. Rightor, juge, daté le 1er avril 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune, MARDI, 11 mai 1897, à midi—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 219, borné par les rues Bienville, Roman, Conti, et Derbigny, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y a, à un et deux ans, avec billets portant intérêt à raison de 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garantie, déclarant clef pour cent d'honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et payera pour l'acte de vente pardevant B. Rosen, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis sur le montant de l'enchère au moment de la vente.

3 avril—3 6 11 18 25—mai—2 8 9 10 11

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Chalin vs Independent Insurance Co.

Meubles de bureau et autres Articles.

Aux Nos 237-239 rue Royale.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 49,428.

PAR A. BRIGNONI, encanteur, bureau No 49 rue Royale.—JEUDI, 6 mai 1897, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre signé le 19 avril 1897, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un bureau, roll top desk, un bureau droit, 12 chaises avec dossiers élevés, grillage et autres meubles de bureau.

Conditions—Comptant.

A. BRIGNONI, Encanteur.

24 av—24 25—mai 5 6

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement bien connu, Coin des rues N. Claiborne et Ursulines, L'ilet des rues St-Philippe et Robertson

Succession de George C. Hero.

No 52,709—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur.—Bureau 836 rue Commune. Le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 14 avril 1897, de l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et dépendances, situés au coin des rues Nord Claiborne et Ursulines, dans l'ilet borné par les rues Nord Claiborne, Ursulines, St-Philippe et Robertson, ayant une façade de 99 pieds 6 pouces sur la rue Nord Claiborne et 30 pieds 10 pouces sur la rue Ursulines, et partant d'un point 30 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, vis-à-vis d'un point rue Nord Claiborne, 89 pieds 8 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, cette ligne, 95 pieds 1 pouce et 5 lignes. Les améliorations consistent en magasin à trois étages avec résidence.

Termes et conditions—L'assumption de l'hypothèque des billets dûs sur la dite propriété, un dû le 23 janvier 1898, pour quatre cent soixante sept dollars et cinquante sous; un autre le 23 janvier 1899 pour le même montant; et l'autre le 23 janvier 1900 pour le même montant, le tout portant 8 pour cent d'intérêt à partir du 23 janvier 1896, jusqu'au paiement; l'assumption du montant dû pour le bail fait sur le devant de la dite propriété montant à sept cents dollars, avec intérêt, et la balance au comptant pour payer le billet hypothécaire passé dû de $467 50, avec intérêt à partir du 23 janvier 1896, à 8 pour cent par an jusqu'au paiement; et n'importe quel montant au comptant. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant F. J. Dreyfous, Esq., aux frais de l'acquéreur.

23 av—22 25—mai 6 13 20 27

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MAGASIN ET RESIDENCE

En Briques à Trois Etages

TRES COMMODE,

No 864 TCHOUPITOULAS,

Entre les rues St-Joseph et Julie.

In re Lilly Jane Clifford et mari vs Patrick Joseph Tarrelly et als.

No 50,309.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 11 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 8 mars 1897, et signé le 12 mars 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, et sous d'après un ordre du susdit juge daté le 1er avril 1897, et rendu dans l'affaire ci-dessous intitulée—

Le grand magasin et résidence commode en briques à trois étages, No 864 rue Tchoupitoulas, ayant un grand magasin avec vitrine et bureau au rez-de-chaussée vestibules à chaque étage, beau vérandah en fer et 11 chambres, pantry, etc., au premier. La propriété est décrite comme suit, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Constance et St-Joseph, désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le 30 avril 1836, et déposé pour renseignements dans le bureau de A. Mazureau, ancien notaire dans cette ville, et les mêmes mesures, 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, à être garantie par hypothèque sur la propriété vendue et avec pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au parfait paiement, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant S. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10 avr—10 11 18 25—mai 2 9 à date.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-sept.

Par-devant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous nommés, qui ont déclaré que, en prévalant des lois de cet Etat, dans ces fins faites et pourvues, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que tous autres personnes que pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci-dessous, à savoir—

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci-formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être changé à volonté; louer, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ces franchises et propriétés tant réelles que personnelles: emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, tant de deniers, hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront; à faire et établir tels règlements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté.

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Tayler, en date de 13 jour d'avril 1892; et d'assumer tous les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage d'égout et de réclamer ou de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légal s devront être instituées.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits sur le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en solde en paiement des propriétés transférées à la dite corporation ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour travaux qui y sont faits à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation devendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de directeurs, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, et le dit bureau aura le pouvoir de faire tout a les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents susdénommés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes élirent, et un vote sera alors pour chaque action de stock représenté par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de ladite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant et il en la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une [1] action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de directeur n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires, donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux mille millions de dollars; mais au-dessus de deux millions de dollars ils auront le droit d'émettre des hypothèques sans le consentement spécial des actionnaires.

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir: —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thoma, H. D. McCowe et Sam Henderson, Jr. seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelque autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront antérieurs liquidées, et quelque soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront font de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette mesure, après avis comme il est prévu dans l'article précédent à cela.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu personnellement responsable pour les contrats ou dettes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ou à lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidants en cette ville qui à ceci bien souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci.

Signatures originales.

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY O THOMAS,
C. M. SORIA,
LUCAS E. MOORE,
H. D. MCCOWN,
SAM HENDERSON, JR.,
WM. RENAUDIN, CHAS. J. HERR,
JEFF. C. WENCK, Notaire.

Moi, le soussigné, Annotateur des Hypothèques dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le certifie par la présente que l'acte d'incorporation ci-dessus précédé de la "New Orleans